REGLEMENT DU JEU-CONCOURS PAR TIRAGE AU SORT

« Gagnez l'une de 300 BD Les Grands Classiques de la Littérature en bande dessinée »

1. Article 1 - Définition et conditions du jeu-concours

La société **LES COURS LEGENDRE**, SAS au capital social de 4.991.600 euros**,** dont le siège social est situé 6 rue de l'Ecole de Médecine – 75006 PARIS, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 672 031 937, organise un jeu-concours dans le cadre d'une opération marketing, destiné à promouvoir ses produits d'édition scolaires.

• La société **LES COURS LEGENDRE** est désignée également ci-après comme : « l'Organisateur, la Société Organisatrice, les Organisateurs, le Professionnel ».

• Le « Participant » au jeu-concours est désigné également ci-après comme « le Participant, l'Utilisateur, le Contributeur, le Joueur ».

• Le « Gagnant » au tirage au sort est désigné également ci-après comme « le Gagnant ».

2. Article 2 - Conditions de participation

Ce jeu est ouvert à toute personne physique, majeure ou non, résidant en France, disposant d'une connexion à l'Internet et d'une adresse email, après acceptation des conditions de participation conformément à la loi informatique et liberté. Une seule participation par personne physique est acceptée pendant toute la durée du Concours. Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel de la société **LES COURS LEGENDRE** ainsi que les membres de leur famille.

3. Article 3 - Dates du concours

Pour le premier tirage au sort :

- date de début du concours : 31 mars 2019 à 14h

- date de fin du concours : 19 décembre 2019 à 20h00

- date du tirage au sort : 20 décembre 2019

- date de désignation des Gagnants : 2 janvier 2020

Pour le deuxième tirage au sort :

- date de début du concours : 19 décembre 2019 à 20h00

- date de fin du concours : 20 décembre 2020 à 20h00

- date du tirage au sort : 21 décembre 2020

- date de désignation des Gagnants : 2 janvier 2021

4. Article 4 - Modalités de participation

4.1) Conditions de dépôt de candidature

Afin que la participation soit validée par l'Organisateur, il y a deux étapes à respecter impérativement le Participant devra :

a) Se connecter au site internet **LES COURS LEGENDRE** en cliquant sur l'adresse suivante accessible pendant toute la durée du concours et écrite sur les produits d'édition scolaires objets de l'opération http://cours-legendre.fr/jeux-concours-bd/

b) S'inscrire en entrant ses informations de contact, nom et email.

4.2) Garanties et responsabilité sur la validité des candidatures

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, de mettre fin ou modifier cette opération si elle ne se déroule pas comme convenu : tout virus, bug, violation, intervention non autorisée, fraude, action d'un concurrent, problème technique ou autre cause hors du contrôle de **COURS LEGENDRE** altère et affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité, ou la conduite de **COURS LEGENDRE**. De façon générale, les Participants garantissent les Organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, au titre de toutes les garanties et engagements pris. Toute participation incomplète ou erronée sera rejetée, sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Toute déclaration mensongère d'un participant entraînera son exclusion du concours sans que la responsabilité de l'Organisateur puisse être engagée. Ainsi, la Société Organisatrice se réserve le droit sans réserves de modérer à postériori et de ne pas valider, voir exclure, supprimer du concours, tout participant qui ne respecterait pas une des conditions du présent règlement.

4.3) Modalités de tirage au sort –

Deux tirages au sort pour désigner les Gagnants.

5. Article 5 - Dotations/lots

5.1) Valeur commerciale des dotations : Le lot est offert par **LES COURS LEGENDRE** et constitue en ce sens des « dotations ». Le lot n'a pas de valeur commerciale et se définit par une bande dessinée faisant partie de la Collection « Les Grands Classiques de la Littérature en Bande Dessinée ». Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit. Le participant tiré au sort sera désigné gagnant par les responsables du jeu-concours. La société **LES COURS LEGENDRE** se réserve le droit de changer la dotation sans

préavis. Si tel était le cas, la valeur du lot sera équivalente ou supérieure au produit remplacé. La contrepartie en chèque ou en numéraire des cadeaux ne peut être proposée.

5.2) Modalités de récupération

Tel que le prévoit l'article 6, le Gagnant devra se mettre en relation directe de l'Organisateur et se conformer aux modalités d'utilisation définies dans l'article 5.1.

6. Article 6 - Modalités d'attribution des lots

Une seule dotation pour une même personne physique.

Les Gagnants seront alors invités à fournir leurs coordonnées précises : nom, prénom, date de naissance, adresse, ville, code postal, pays, n° de téléphone, adresse email par un formulaire qui sera adressé à l'adresse email fournie lors de l'inscription. Si les informations communiquées par le participant sont incomplètes et/ou ne permettent pas de l'informer de son gain, il perdra la qualité de Gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation. L'Organisateur ne pourra être tenu responsable dans le cas de défiances techniques quant à cette notification électronique de gain. Sans communication de ces informations de la part du Gagnant sous 8 jours, il perdra sa qualité de Gagnant. Les notifications officielles et personnalisées d'attribution des dotations au Gagnant avec le descriptif et les modalités de retrait leur seront envoyées par retour d'email à l'adresse email qu'ils auront indiqué, dont une copie du message sur la boîte email des Professionnels concernés.

7. Article 7 - Données nominatives et personnelles

Les Joueurs autorisent par avance du seul fait de leur participation, que les Organisateurs utilisent librement à des fins publicitaires ou promotionnelles quel qu'en soit le support, toutes les informations nominatives communiquées pour le compte de ceux-ci et sur tous supports. Les données à caractère personnel recueillies vous concernant sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de votre participation au jeu. Elles sont destinées aux Organisateurs, ou à des sous-traitants et/ou des prestataires pour des besoins de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées sont destinées exclusivement aux Organisateurs et elles ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les renseignements communiqués par le participant sont destinés à l'usage de **COURS LEGENDRE** dans le cadre de l'accès à son service conformément aux conditions générales de vente et dans le cadre de la gestion du présent jeu.

8. Article 8 - Responsabilités et droits

Les Organisateurs :

• Se réservent le droit de modifier, de proroger, d'écourter, de limiter les gains ou d'annuler ce jeu en cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence. En conséquence, leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

• Ne pourront être tenus responsables de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant.

• Dégagent toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau internet, des lignes téléphoniques, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu. En outre, leur responsabilité ne pourra en aucun cas être retenue pour des problèmes d'acheminement ou de perte de courrier électronique ou postal.

• Dégagent toute responsabilité en cas de défaillance technique, anomalie, matérielle et logicielle de quelque nature (virus, bogue…) occasionnée sur le système du Participant, à leur équipement informatique et aux données qui y sont stockées et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

9. Article 9 - Conditions d'exclusion

La participation à ces jeux implique l'acceptation pleine et entière des modalités énoncées dans le présent règlement sans aucune réserve ni condition préalable du Participant, le non-respect dudit règlement, entraînant l'exclusion du concours, la nullité pure et simple de sa participation et de l'attribution des lots.

10. Article 10 - Dépôt du règlement

Le présent règlement est déposé chez : **LES COURS LEGENDRE** sur son site internet sur la page dédiée à l'opération. Sur simple demande écrite aux mêmes adresses que l'article 6, les frais de connexion à internet nécessaire, à la lecture du règlement et à la participation au tirage au sort seront remboursés au tarif local en heure pleine en vigueur (frais de connexion remboursés sur la base de 5 minutes de connexion RTC). La demande de remboursement doit être accompagnée d'un justificatif de l'opérateur télécom ou du fournisseur d'accès internet, mentionnant la date, l'heure et la durée de l'appel. Il est entendu qu'il n'y a pas de remboursement dans le cas où la participation est effectuée dans le cadre d'un forfait illimité (ADSL, Câble ou autre…). Le remboursement des sommes (connexion) se fera par virement bancaire ou chèque au choix de la Société Organisatrice, après fourniture par le plaignant de tous les renseignements nécessaires à l'opération.

11. Article 11 - Juridictions compétentes

Le présent règlement est soumis à la loi française. Les partis s'efforcent de résoudre à l'amiable tout différent né de l'interprétation ou de l'exécution du présent règlement. Si le désaccord persiste, il sera soumis aux tribunaux compétents. Le Participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement, de l'accepter sans réserves et de s'y conformer.